

## NOTE DE RENTREE 2019 TPS et PS



### Les horaires de l'école

**L'inscription implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière.**

Les horaires de l'école sont les suivants :

L'accès à l'école se fait le matin de **8h20 à 8h30**, sortie de **11h50 à 12h**.

L'après-midi de **13h50 à 14h00**, sortie de **16h20 à 16h30**.

Les PS et TPS restant à la cantine font la sieste à partir de 13h.

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h20 à 11h50 ou à 16h20 pour les élèves qui mangent à la cantine.**

### Accueil périscolaire (Inscription à faire en mairie)

La municipalité a mis en place un accueil des élèves de 7h30 à 8h20 = ALM

De plus un service d'accueil et d'animation de 16h30 à 19h00 = CLM.

Centre de loisirs : les mercredis

### Absences

**Toute absence de votre enfant doit être signalée et justifiée par écrit.** Aucun enfant ne peut quitter l'école en cours de journée sans prise en charge par une personne désignée et l'autorisation du directeur de l'école.

Vous pouvez aussi signaler une absence par mail : [0951609h@ac-versailles.fr](mailto:0951609h@ac-versailles.fr)

### Petite section

Les enfants devront apporter: (**marqués à leur nom**)

-Des vêtements de rechange dans un sac. (un accident est toujours possible)

-Un drap housse en jersey (60x120 ou 70x140) et une petite couette ou une couverture pour les enfants qui dormiront à l'école. Les draps vous seront redonnés tous les 15 jours afin de les laver.

**Attention** : ne seront admis au dortoir que les enfants qui auront fréquenté l'école le matin.

### Divers

**Les écharpes, foulards** sont interdits, en raison de leur dangerosité, préférez les cagoules.

**Les bijoux et jouets** sont interdits. L'école n'est pas responsable en cas de perte.

**Les chewing-gums et les bonbons** sont interdits à l'école.

**Prévoir des vêtements pratiques** (manteau, chaussures) afin de favoriser l'autonomie de votre enfant.

### Demi-journée d'intégration PS

Pour les futures petites sections, une demi-journée d'intégration sera faite au mois de mai ou juin 2019.

La date de l'intégration est fixé lors de l'inscription avec le directeur.

### Période d'adaptation TPS

Une période en début d'année sera prévue pour l'adaptation.

### Contacts

**Directeur : M François Chatelet**

Ecole primaire Le Bois Joli, 13 rue des Chardonnerettes, 95200 Sarcelles, 01 39 94 14 02

**Inspecteur de la circonscription : M J.P. Sarie**, 6 allée Jean de la Fontaine 95350 St Brice, 01 30 83 50 68

**Mairie de Sarcelles** : 4 place de Navarre 95200 Sarcelles, Téléphone : 01 34 38 20 00